



Rousseau Immobilier

Honoraires de Transaction TTC à la charge du vendeur

Tarifs au 1^{er} novembre 2020

Prix de vente	Honoraires
Jusqu'à 299 000 €	5,5 % TTC Honoraires minimum de 5000 € TTC et de 1500€ pour les garages
De 300 000 € à 599 000 €	5 % TTC
De 600 000 € à 999 000 €	4,5 % TTC
A partir de de 1 000 000 €	4 % TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires d'estimations

(Hors mandat de vente ou location)

Appartements : 100€ TTC - Maisons & Terrains : 150€ TTC

Rousseau Immobilier

27 rue Auguste Comte 21000 DIJON

Tél : 03.80.45.20.20 rousseauimmobilier@orpi.com

S.A.S.au capital de 5.000 € - Garanties financières SOCAF - N° TVA FR xxxxxxxxx - CPI 2102 2020 00 044 733

SIRET : 883 631 582- Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

Honoraires de Location Tarifs au 1^{er} novembre 2020

Locaux d'habitation, soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Visites, négociation, constitution complète du dossier, rédaction du bail	5% TTC des loyers annuels CC	5% TTC des loyers annuels CC (Plafond fixé à 8 €/m ²)
Etat des lieux (Location vide ou meublée)	2% TTC des loyers annuels CC	2% TTC des loyers annuels CC (Plafond fixé à 3 €/m ²)
TOTAL	7% TTC des loyers annuels CC	7% TTC des loyers annuels CC (Plafond fixé à 11 €/m²)

Locaux de droit commun commerciaux, industriels et professionnels	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
TOTAL	10% TTC des loyers annuels CC	10% TTC des loyers annuels CC

Honoraires de Gestion Tarifs au 1^{er} mai 2020

Prestations de gestion	Honoraires TTC bailleur
Gestion immobilière	7% TTC des loyers CC
Assurance GLI (facultative)	2% TTC des loyers annuels CC
TOTAL	9% des loyers annuels CC
<i>Prestations diverses</i>	<i>Cf : mission de gestion</i>

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.